

Compte rendu du bureau du CNML du 7 février 2022

Membres du bureau présents (en visio-conférence) :

Sophie Panonacle, Claire Hugues, Jean-François Rapin, Téva Rofritsch, Anne Laure Santucci et Catherine Chabaud, Daniel Cueff, Philippe Vallette, Vincent Balès, Gérard Romiti, Fernand Bozzoni, Delphine de Franco et Frédéric Moncan y de Saint-Aignan.

Introduction de Sophie Panonacle

La Présidente du bureau évoque le calendrier des prochaines échéances du CNML :

La fin du mandat de six ans des membres du CNML arrive le 6 avril prochain. Il conviendra de procéder au renouvellement de la nomination de tous les membres. Un nouveau CNML sera installé après les élections législatives du mois de juin.

Un bureau est programmé le **lundi 28 février de 16h à 18h30**, afin notamment de rendre un avis sur la SNB 3 dont l'examen est reporté à cette date.

Un autre bureau est envisagé le **mercredi 9 mars à 17h00** pour examiner d'autres projets de textes, dans la mesure où ils pourront être prêts à cette date (réforme du code minier, 50 pas géométriques, liste des communes impactées par l'érosion du littoral (art 239 loi climat et résilience)...))

Sur ce dernier point de l'établissement de liste des communes impactées par l'érosion du littoral, certains membres du bureau s'étonnent que le CNML n'ait pas été consulté avant la rédaction de la circulaire qui a été envoyée aux préfets, afin d'être associé aux choix des critères pour figurer dans cette liste. Nombre de préfetures n'ont pas été en mesure de faire des réunions avec les DDTM. Les élus ont reçu de nombreux courriers d'insatisfaction.

Elaboration de la SNML 2 - Présentation Thierry Coquil (DAM-DML)

La SNML a été adoptée par décret en février 2017 pour 6 ans. Une nouvelle SNML doit donc être approuvée en février 2023. L'année 2022 va donc être consacrée à son élaboration.

Cette SNML 2 devra tenir compte de toutes les stratégies sectorielles qui se sont développées depuis tant au niveau national, qu'europpéen et international. Elle devra être plus lisible, plus pédagogique pour être comprise du grand public.

L'exercice sera très cadré juridiquement : un premier comité de pilotage, interne à l'Etat, se tiendra demain (08/02) sous la présidence du cabinet de la ministre de la mer, avec une vingtaine de directions des services de l'Etat. La première étape consistera à recenser l'ensemble des documents nécessaires à son établissements qui permettront de définir une politique de la mer, laquelle sera ajustée en fonction des choix du nouveau gouvernement.

Calendrier : Un atelier de travail sera organisé avec le CNML en mars ; un premier avis du CNML (reconstitué) sera sollicité à l'été. Le CNML sera à nouveau consulté à l'automne, avant la saisine de l'Autorité environnementale et la consultation du public. L'avis définitif du CNML interviendra début 2023.

L'objectif est bien d'associer le CNML tout au long du processus et d'être plus concret dès le départ, moins conceptuel que pour la première SNML.

Remarques :

Etant donné que les délais sont très contraints, le bureau demande à être très régulièrement tenu informé de l'avancement des travaux, et en particulier des conclusions du premier comité de pilotage.

Les régions sont en train d'élaborer leurs SRADDET et il est indispensable de connaître au plus tôt les orientations de la SNML pour pouvoir les décliner en région.

La déclinaison de la SNML en façade a été un travail long et difficile ; l'appropriation de ce travail par les territoires a été long d'autant plus qu'une articulation a été rendue nécessaire avec les stratégies régionales. Une réserve est exprimée par rapport à l'engagement d'un nouveau cycle : le bout de la démarche vu de Paris, c'est souvent le début de la démarche dans les territoires. Il ne faut pas se précipiter et accroître les moyens pour pouvoir aller au bout de la démarche.

Il est rappelé de ne pas oublier l'approche par bassin en outre mer, dans cette nouvelle SNML.

La loi oblige à réviser tous les six ans la SNML, on ne peut que s'y conformer sauf à changer la loi. On peut toutefois ne pas tout remettre en question et faire des focus sur tel ou tel aspect ; l'enjeu est de poursuivre la dynamique sur les territoires.

Avis du CNML sur le décret « zones de protection forte » présentation Sophie Dorothee Duron (DEB)

Le Décret ZPF ets en cours d'examen auprès de plusieurs instances, dont le CNML, qui est remercié pour ses contributions. Pour les marins la protection et la labélisation étaient déjà une réalité avec la M003 (http://www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/180518_annexe_5_note_de_cadrage_m003-nat1b.pdf).

C'est la première stratégie Terre/Mer Aires Protégées métropole et outre mer. La loi Climat a repris les grands objectifs de la SAP : 30 % aires protégées et 10 % en protection forte. Le décret précise cette notion, que les acteurs ont validé dans la SNAP

(https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/DP_Biotope_Ministere_strat-aires-protégees_210111_5_GSA.pdf)

Si un territoire peut accepter des usages, il faut continuer à les accepter. Le choix a été fait de ne pas créer une 15ème catégorie d'aires marines. Donc les ZPF ne sont qu'une

labellisation. Les DSF et les CMF sont bien intégrés. Les DSF donnent les grands enjeux et les CMF font remonter les demandes. Les projets de territoire sont respectés.

Ce décret n'a pas d'effet juridique. C'est juste le descriptif d'une labellisation possible qui renforcera la protection. Il donne les grands bornages. Il y aura une note de cadrage pour aider les acteurs et clarifier les choses.

Remarques

Il est à craindre que, pour les pêcheurs, la vision française (qui défend les hommes et les activités) se heurte à la vision européenne beaucoup plus restrictive. Dans les ZPF à la Française : les activités sectorielles encadrées doivent être maintenues.

Le positionnement juridique du texte du décret n'est pas assez clair.

Il est également constaté un manque d'équité de répartition de ces zones dans la ZEE

Le texte manque largement de précisions : la consultation des seules communes et régions est restrictive car les départements et les intercommunalités sont concernées également.

Ensuite l'accord des propriétaires est essentiel, en effet, un gestionnaire seul ne peut pas faire de proposition sans l'accord du propriétaire.

Il est à noter un avis négatif du Conseil national d'évaluation des normes et de l'AMF

Il est important que ces zones ne viennent pas s'opposer à des projets d'EMR.

L'ensemble des remarques exprimées par l'ensemble des membres du CNML, consultés sur le projet de décret, sont détaillées dans l'avis du bureau (ci-joint).

Avis défavorable : 13 votes exprimés : 6 votes défavorables, 5 votes favorables et 2 abstentions

Avis du CNML sur le projet de SNB 3

Devant le souhait exprimé par l'ensemble des instances consultées sur le projet de SNB 3, il a été décidé, pour le CNML, de reporter l'examen du texte au bureau du 28 mars. Des documents complémentaires (détail des mesures) ont été envoyées pour compléter le dossier de consultation.

Objectif : Publication de la SNB avant le 15/03.

« One Océan Summit » à Brest du 9 au 11 février 2022 présentation par l'Ambassadeur Olivier Poivre d'Arvor

L'ambassadeur est à l'Atelier des Capucins à Brest où aura lieu le One Ocean Summit (OOS). Ce sommet est très important pour donner un éclairage nouveau au maritime français. La France est la 1ère puissance maritime européenne et c'est la 1ère fois qu'une présidence place la mer à ce niveau.

La France va pouvoir rassembler : protection biodiversité ; Pêche et surpêche ; Lutte contre pollution ; Changement climatique ; Gouvernance ; Cranter des livrables sur ces sujets au cours de l'année 2022 sans oublier BBNJ. 34 pays seront présents (décarbonation, ports...) pour marteler l'importance de ces sujets. C'est un sommet d'engagements avec les meilleurs experts au monde. Education, érosion, exploration... 12 sujets seront étudiés en ateliers, où l'on ne traitera pas de questions « franco-françaises » (éolien).

L'objectif est d'éveiller les consciences. L'océan n'a que quelques années, il est assez récent finalement.. Que la France puisse engranger des livrables dans l'année à venir et au-delà... Et pourquoi pas l'équivalent des Accords de Paris pour l'océan dans quelques années.

L'ambassadeur fait un appel à toutes les contributions qui pourront lui être envoyées, le sommet est accessible en ligne.

Points d'information

1) DGAMPA au 1er mars par Th C

Création de cette nouvelle Direction Générale, Qui associe la direction des affaires maritimes et la direction des pêches et de l'aquaculture marines. C'est un alignement entre Paris et le terrain avec ce rapprochement. Le développement de l'économie bleue sera plus facile. La synergie sera renforcée sur de nombreux sujets : Pêche/quotas/marins... EMR et maintien activités avec la planification. Cette DG sera composée de 3 services... elle aura une plus grande visibilité et une assise plus solide.

2) Fonds intervention maritime (FIM) : 15 M € en CP sur 2022.

Il s'agit de porter des projets par des interventions accompagnant des initiatives locales, plus particulièrement orientées vers la mise en œuvre des DSF. 3 vagues d'appels à projet émailleront la planification. La première est attendue pour le 28 février (lien envoyé au CNML)

3) Dernier CIMER de la mandature le 28/02/22 (date à confirmer)

Il comportera de nombreux sujets de calage et de mise en œuvre de politiques déjà lancées : épaves, mouillages, plan relance, matières dangereuses ds les ports (après accident Djibouti) ; risques intégrés dans programme de l'ENIM...

4) Colloque des 9 et 10/02 de la ministre sur l'emploi maritime, à La Rochelle

Evènement labellisé PFUE en faveur de l'emploi maritime à la Rochelle avec 300 participants européens (ministres, syndicats, professionnels...). Le shipping européen a été soumis à rude épreuve récemment (crise sanitaire) mais il a tenu grâce à la détermination des marins, armateurs et instances politiques. Il n'y a pas pour l'instant dans l'agenda européen de sujet sur « le social en mer » : Conditions de travail des gens de mer ; Attractivité métiers ; Promotion emploi et maintien des compétences (mieux protéger ces secteurs, développer des conditions et des spécificités clés) ; Fluidité des parcours des marins au sein de l'Union européenne avec adaptation des compétences (navires autonomes...) ; Féminisation...

Des ateliers sont organisés avec des jeunes sous le pilotage de l'association Surfrider : recommandations, puis table ronde de conclusion avec 6 ministres présents (Suède, Allemagne, Italie, Portugal, Chypre, Malte) + 4 en visio, sous le pilotage de la ministre de la mer.

Objectif : Livrables de la journée du 9 avec conclusions pour que ces sujets puissent être portés au-delà. La participation est très encourageante à ce jour.

5) AISM (balisage) devient 1ère Organisation internationale des Etats Côtiers : 30 ratifications des Etats Membres nécessaires. Passage le 17/02 à l'Assemblée pour être opérationnelle dans 2 ans.

6) Tourisme : le Plan de relance (165 M €) est très général et interministériel. Il contient la modernisation des ports de plaisance et des bases nautiques, sous forme d'appels à projets. Un conventionnement avec le CEREMA est prévu, d'ici fin mars.

7) T. Rohfritsch a eu l'initiative de la création de la mission parlementaire sur les grands fonds.

Les auditions ont démarré : 2 tables rondes avec Ifremer, IRD, Shom... et se poursuivent avec ONG, Défense, Armées. Il s'agit de faire un point sur la connaissance, l'exploration, la protection et l'exploitation éventuelle des grands fonds. Ce sont des perspectives essentiellement pour l'outre-mer, mais également pour la nation toute entière. Le champ d'investigation est énorme, y compris pour biodiversité que l'on connaît très peu. Richesse oui, mais exploitable ou pas ? Il est preneur de toute suggestion d'audition. La stratégie 2030 déployée par le Président de la République inclut les fonds marins. Le rapport est attendu pour le mois de juin et pourra être présenté au nouveau CNML en juillet.

8) Réforme du code minier (en lien avec la mission parlementaire ci-dessus)

Ce projet intéresse l'espace maritime

3 projets d'ordonnance et 4 projets de décrets sont prévus pour développer une exploitation et une exploration responsables. CNML aura l'occasion de se prononcer.

Prochain bureau le 28 février (en visio conférence) de 16h00 à 18h30